



ADMINISTRATION MUNICIPALE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 21 MAI 2022

DELIBERATION N° 042 - 05 - 2022 - Direction des Ressources HumainesPRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

(La Commission des Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, qui s'est réunie le 12 mai 2022 a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

02 JUN 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 13 Mai 2022.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents ..... 26

Représentés ..... 7

Excusés ..... 0

Absents ..... 6

Total des votes .... 33

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le samedi 21 mai à 09 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase du Lycée Marie Curie de Sainte Anne, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Jean Luc JULIE –

ONT DONNE PROCURATION : Sylvie PAYET à Valentine SERRANO – Patrice ELLAMA à Jean François CATAN – Marie Sabine SAUTRON Sarah SALAH – ALY - Christelle HOAREAU à Jean Louis VITAL - Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL à Charles André SAINT PIERRE - Philippe LE CONSTANT à Jean Luc JULIE

ABSENT EXCUSE :-

ABSENTS : Alicia HAYANO – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Hans DIJOUX - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX

Le Maire

P. SELEY

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20220602-DEL042052022-DE  
Date de réception préfecture : 02/06/2022

Le Président informe l'Assemblée que chaque année, la collectivité élabore un rapport social unique (RSU) rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Le RSU permet donc à la collectivité de faire le point régulièrement sur les effectifs, en rassemblant dans un même document des données souvent éparses en interne. Il est également, un outil de dialogue social puisqu'il est soumis pour avis au comité technique.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment, son article 33,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique et notamment, son article 9,

Considérant que lors de la séance du Comité technique du 12 mai 2022, le collège des représentants du personnel et le collège des représentants de la collectivité ont émis un avis favorable à l'unanimité ;

Le RSU ayant été soumis à l'avis du Comité technique de la collectivité, une synthèse est présentée à l'Assemblée délibérante pour information, ce point ne nécessite pas de délibération.

Fait à Saint Benoit, les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé

*Le Maire,*

*Patrice SELLES*

